



On l'a assez dit et répété, à propos d'une affaire récente : « N'écrivez jamais ! » Ce qui est un peu exagérer la prévoyance, car ériger cela en principe, c'est faire le procès à Mme de Sévigné.

A la vérité, la correspondance de Mlle Angèle, dont il s'agit aujourd'hui, n'a qu'un rapport bien lointain avec celle de la célèbre épistolière; mais il n'en est pas moins certain que si elle se fût abstenue d'écrire, il ne lui serait pas arrivé ce dont elle se plaint justement en police correctionnelle, à savoir,

de coups à elle administrés par Mlle Pauline Gonbon.

Elle a donc écrit à M. Maxime, amant de cette demoiselle; celle-ci a pincé la lettre, y a trouvé une invite à cœur (comme disent les joueurs de whist) là où Mlle Angèle affirme n'y avoir mis qu'une intention de bonne amitié, peut-être de bon langage aussi, dans sa pensée; mais si, au point de vue des sentiments, il peut y avoir doute, il n'y en a certes pas au point de vue de la grammaire.

Voici la lettre, dont communication nous est donnée :

« MON CHÈRE HAMIT,

« Louise Martin ma dit que vous ave perdue vautre plasse mon chère hamit sa ma fé bien de la paine el ma di que Pauline vous avé di des sotise poure ca et que sa vous ave fé de la paine mon chère hamit que sa vou face pa de la paine sa me ferat bien du plésire que vous viendré me voire vut que je conet un jeu-nome que son onque y aura petêtre une plasse dans son comerse mai si nien a pa sa me ferat bien de la paine mon chère hamit je sere bien contrarie si Pauline vou fé de la paine si vou vené me voire sa me ferat bien du plésire.

« Adieu mon chère hamit que tout sa vou face pa de la paine et si son onque en a une dent son comerse sa me fera bien du plésire et que si Pauline vout fé encore de la paine, je serai bien contente que vous

viendré me voire vu que si vout vené pa me voire mon chère hamit sa me fera bien de la paine.

« Votre hamit poure toujours,

« ANGÈLE. »

M. LE PRÉSIDENT, *à la prévenue*. — Vous reconnaissez avoir frappé la plaignante ?

LA PRÉVENUE. — Je ne lui en ai pas donné assez.

M. LE PRÉSIDENT. — Singulière façon de vous défendre.

LA PRÉVENUE. — Je suis franche, moi ; je ne suis pas comme mademoiselle, qui a cherché en dessous à m'enlever mon amant.

M. LE PRÉSIDENT, *à la plaignante*. — Est-ce vrai ?

M<sup>lle</sup> ANGÈLE (*protestant*). — Oh ! j'en ai deux !  
(*Rires dans l'auditoire.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Eh bien, vous aussi, vous êtes franche. (*Nouveaux rires.*)

LA PRÉVENUE. — Et ça ne lui suffit pas, il lui faut encore celui des autres qui n'en ont qu'un.

LA PLAIGNANTE. — C'est faux.

LA PRÉVENUE. — C'est faux ? et la lettre !

LA PLAIGNANTE. — Il n'y a pas ça dans la lettre.

LA PRÉVENUE. — Ne la faites donc pas à la dinde, sale fille, que vous lui dites d'aller vous voir.

LA PLAIGNANTE. — Par simple amitié.

LA PRÉVENUE. — Laissez donc ! Vous me croyez donc bien grue, de ne pas voir ce que vous voulez,

même que Maxime en a bien ri, de votre lettre, qu'une balayeuse des rues n'en ferait pas une aussi bête que ça; nous l'avons montrée partout, qu'on s'en tordait de rire.



M. LE PRÉSIDENT. — Alors, si vous et Maxime avez tant ri de cette lettre, vous étiez assez vengée; il ne fallait pas aller battre cette fille.

LA PRÉVENUE. — Ça n'empêche pas qu'elle voulait me l'enlever; c'est pour ça.

L'affaire a eu le résultat prévu : 16 francs d'amende,

---

et, à l'audience, Mlle Pauline s'en est donné pour son argent. Les paroles s'envolent, il est vrai, mais les écrits restent, et il lui en reste un qui réjouira longtemps ses contemporaines.

